



LE DICO

de la micro

Les sigles importants
à connaître en micro-entreprise

La Micro by Flo

A propos

Il lit les décrets
publiés à 2h du mat.

#TueLamour

Il aime les cookies,
la salade César, la
raclette, la batavia.



Il va te faire aimer la
micro, la compta, la
TVA, la CFE (ou pas).

Il met des flèches
avec de petits mots,
car c'est plus sympa.

Florian Charpentier

Décodeur de micro-entreprise
et créateur de La Micro by Flo

Je décrypte tous les sujets liés à la micro-entreprise : son actualité, la fiscalité, la partie administrative, la TVA, la CFE. Tout ceci avec simplicité et une pointe d'humour.



www.lamicrobyflo.fr



ACRE

Aide à la Création et à la Reprise d'Entreprise

Cette aide accordée par l'URSSAF te permet de bénéficier d'une **exonération de 50 % sur tes cotisations sociales** pendant **4 trimestres civils**, dont le trimestre de début d'activité. Elle est soumise à conditions et la [demande](#) se fait auprès de l'URSSAF le jour où tu crées ta micro-entreprise.

→ **Pour en savoir plus :** [Tout savoir sur l'ACRE en micro-entreprise](#)



Pour en bénéficier pleinement, fais ta demande d'ACRE **en début de trimestre civil** : janvier, avril, juillet ou octobre.

AGEFICE

Association de Gestion du Financement de la Formation des Chefs d'Entreprise

C'est un organisme de **financement de formation pour les activités commerciales** (BIC). Il te permet de financer des formations en lien avec ton activité (langues, création de site, etc.). En gros, c'est un peu comme un CPF, mais pour ta micro-entreprise. Tu finances ce droit grâce à un **petit pourcentage versé à l'URSSAF**.

→ **Pour en savoir plus :** [Les droits à la formation en micro-entreprise](#)

APE

Activité Principale Exercée

Le code APE est composé de **4 chiffres et 1 lettre** et indique l'**activité principale** de ta micro-entreprise. Il sert principalement à faire des statistiques et est délivré par l'INSEE lors de la création de ta micro-entreprise.

→ **Pour en savoir plus :** [Qu'est-ce que le code APE ?](#)



Il est possible de [demander une révision de ton code APE](#).

ARCE Aide à la Reprise et à la Création d'Entreprise

L'ARCE est une **aide financière** destinée aux demandeurs d'emploi qui souhaitent créer ou reprendre une entreprise.

Elle est versée par France Travail (anciennement Pôle Emploi).

Elle représente **60 % de ton capital chômage**, et est versée en 2 fois :

- la première moitié à la création de ta micro-entreprise,
- la seconde moitié 6 mois plus tard (si ta micro est toujours active).



→ Pour en savoir plus : [L'ARCE : un coup de pouce financier pour ta micro-entreprise](#)



Pour recevoir cette aide, il faut déjà bénéficier de [l'ACRE](#).

ARE Aide au Retour à l'Emploi

L'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) est une **allocation versée par France Travail**, en gros c'est le chômage qui t'est versé chaque mois.

Il est possible de cumuler l'ARE partiellement ou [intégralement](#) avec les revenus de ta micro-entreprise, sous certaines conditions.

→ Pour en savoir plus : [Chômage et micro-entreprise : comment cela se passe ?](#)

ASS Allocation de Solidarité Spécifique

L'ASS est une **allocation** versée aux **demandeurs d'emploi** qui ont épuisé leurs droits au chômage. Après l'ARE, tu peux donc percevoir l'ASS.

Elle est gérée par France Travail (anciennement Pôle Emploi).

Selon tes revenus, tu peux continuer à toucher l'ASS tout en créant ta micro-entreprise.



Pour continuer à recevoir l'ASS, tu dois refaire une **demande tous les 6 mois**.

ATI

Allocation des Travailleurs Indépendants

C'est une **aide financière** destinée aux travailleurs indépendants (y compris en micro-entreprise) qui **cessent leur activité**. Elle est versée par France Travail. Pour bénéficier de l'ATI, il faut notamment :

- avoir généré un revenu annuel minimum de 10 000 € au cours de l'une des 2 dernières années d'activité,
- justifier d'une cessation involontaire d'activité.

Le montant de l'ATI est d'environ **800 € / mois**, et elle est versée pendant **6 mois max**.

→ Pour en savoir plus : [L'allocation des travailleurs indépendants \(ATI\)](#).

BIC

Bénéfices Industriels et Commerciaux



Les BIC sont des revenus générés par les **activités commerciales, industrielles et artisanales**.

En micro-entreprise, tes revenus sont automatiquement classés dans la catégorie des BIC si tu exerces :

- une activité de vente de marchandises, d'objets, de fournitures et de denrées à emporter ou à consommer sur place,
 - une activité de fourniture de logement,
 - une prestation de services BIC (livraison de nourriture, transport de personnes, coiffure, BTP, etc.).
-

BNC

Bénéfices Non Commerciaux



Les BNC sont des revenus provenant d'**activités non commerciales**, principalement :

- les professions libérales (psychologie, diététique...),
- certaines activités intellectuelles,
- les activités de prestations de services qui ne sont pas commerciales (consulting, formation, coaching, graphisme, développement web, traduction, rédaction, etc.).

En micro-entreprise, tes revenus sont automatiquement classés dans la **catégorie des BNC si tu exerces une activité ne relevant pas des BIC**.

CA

Chiffre d'Affaires

Le CA, c'est le **montant total de ce que tu as encaissé** grâce à tes ventes (biens ou prestations de services) sur une période donnée, généralement une année. Il est toujours exprimé Hors Taxes (HT), c'est-à-dire sans la TVA.



Il y a un [plafond de chiffre d'affaires](#) annuel à respecter pour rester en micro-entreprise, donc surveille-le en tenant ta comptabilité.

CAF

Caisse d'Allocations Familiales

La CAF est un organisme distribuant les **prestations familiales et sociales**. Elle soutient financièrement les familles et les individus dans leurs besoins quotidiens (logement, activité professionnelle, etc.).

Ces aides sociales sont **soumises à conditions** (revenus, situation personnelle, nombre d'enfants, etc.). Tu peux cumuler certaines allocations de la CAF avec les revenus de ta micro-entreprise.



C'est la CAF qui verse le RSA, la [prime d'activité](#) et les APL.

CAPE

Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

Le CAPE est contrat particulier qui te permet d'être aidé·e par une **structure accompagnatrice** dans le montage et le développement de ton activité. Il permet de **tester un projet sans créer d'entreprise**.

Si tu signes un CAPE alors que tu es au chômage, tu peux continuer à toucher tes ARE.



Pour avoir le droit au CAPE, tu dois respecter certaines conditions (être demandeur·euse d'emploi ou toucher le RSA par exemple).

CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail

Si tu es au **régime général**, c'est la CARSAT qui **enregistre tes droits à la retraite** et qui te versera ta pension quand tu seras retraité-e.

Si tu vis en Île-de-France, tu es à la CNAV (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse), et non à la CARSAT. C'est la même chose, seul le nom est différent.

→ Pour en savoir plus : [La retraite de base du Régime Général](#)



Il y a des CARSAT un peu partout en France.

Tu peux te déplacer en agence pour faire le point sur ta retraite.

CCI Chambre de Commerce et d'Industrie



La CCI est un **organisme public** qui gère de nombreuses missions en faveur du développement économique régional.

Elle s'adresse uniquement aux entreprises commerciales, industrielles et de services (BIC). Elle peut te fournir des conseils pour développer ton activité, des services d'**accompagnement et des formations**.



Si tu es commerçant-e, tu verses une Taxe pour Frais de Chambre Consulaire (TFCC) à la CCI en même temps que tes cotisations sociales.

CERFA Centre d'Enregistrement et de Révision des Formulaires Administratifs

Un CERFA est un **document papier** que tu dois remplir si tu veux faire une demande à l'administration. Il en existe plein : pour demander l'ACRE ou pour demander un agrément si tu fais du service à la personne par exemple.

Chaque CERFA porte **un numéro ou une lettre suivie d'un nombre**.

CFE (1)

Centre de Formalités des Entreprises

Le CFE, c'est l'organisme qui fait le lien entre ta micro-entreprise et les différentes administrations. Quand tu crées ton activité, ton CFE transmet tes informations aux impôts, à la Sécurité sociale et à l'INSEE. Tu n'as rien à faire.

Ton CFE dépend de ton activité :

- Si tu es commerçant·e, ton CFE est la **CCI**.
- Si tu es artisan·e, ton CFE est la **CMA**.
- Si tu as une activité libérale, ton CFE est l'**URSSAF**.



→ **Pour en savoir plus :** [Interlocuteurs et organismes utiles en micro-entreprise](#)

CFE (2)

Cotisation Foncière des Entreprises

La CFE est une **taxe foncière** appliquée à ta micro-entreprise (même si tu n'as pas de local). Tu dois la payer **chaque année en décembre** après réception de [l'avis de CFE](#). Il existe plusieurs [moyens de bénéficier d'une exonération de CFE](#).

Le montant de ta CFE varie selon :

- ta commune,
- ton chiffre d'affaires,
- la surface que tu utilises pour ton activité.



→ **Pour en savoir plus :** [Tout savoir sur la Cotisation Foncière des Entreprises \(CFE\)](#)



Même si tu es exonéré·e la première année, tu dois tout de même [remplir la déclaration initiale de CFE](#).

CFP

Contribution à la Formation Professionnelle

La CFP est une cotisation obligatoire qui te permet de bénéficier de **droits à la formation professionnelle**.

Tu verses cette contribution en même temps que tes cotisations sociales, quand tu declares ton chiffre d'affaires :

- **0,1 %** pour les activités commerciales et libérales non réglementées,
- **0,2 %** pour les activités libérales réglementées,
- **0,3 %** pour les prestations de services artisanales.



Tu as droit à une enveloppe annuelle comprise **entre 600 et 6 000 €** pour financer tes formations selon ton Fonds d'Assurance Formation.

CGU

Conditions Générales d'Utilisation



Les CGU encadrent le **fonctionnement et les règles d'utilisation de ton site web** professionnel. Par exemple, tu peux préciser dans tes CGU que les internautes n'ont pas le droit de copier/coller des passages de ton site sans ton autorisation.

Les CGU sont **obligatoires si tu vends des produits ou des services sur ton site**.

CGV

Conditions Générales de Vente

Les CGV précisent les **conditions d'achat** de tes produits ou de tes services.

Tu dois transmettre tes CGV à ton client à chaque fois si c'est un **particulier**, et sur demande si c'est un **professionnel**.

Les CGV doivent inclure des informations essentielles telles que les modalités de paiement, les délais de livraison, les conditions de retour et de remboursement, ainsi que les garanties offertes.

La CIPAV est un organisme privé qui gère la **retraite de base et la retraite complémentaire** des indépendant·es exerçant une **activité libérale**.

Toutes les activités libérales réglementées ainsi que les activités libérales non réglementées et créées avant 2018 dépendent de la CIPAV.

→ Pour en savoir plus : [La retraite en micro-entreprise \(CIPAV\)](#).

La CMA est un organisme public qui soutient les **entreprises artisanales** (BIC). Elle fournit aux artisan·es des conseils pour développer leur activité, des services d'**accompagnement** et des **formations**.

Tu peux donc contacter ta CMA si tu travailles dans le BTP, la création de bijoux ou l'esthétique par exemple.



Si tu es artisan·e, tu verses une **Taxe pour Frais de Chambre Consulaire (TFCC)** à la CMA en même temps que tes cotisations sociales.

La CNIL est une autorité administrative qui veille à la **protection des données personnelles** des particuliers.

Si tu collectes des données sur tes clients particuliers, tu dois donc respecter la réglementation de la CNIL.



La CNIL est là pour vérifier que tu respectes les normes du **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**.



La CPAM gère ton **assurance maladie au niveau local**. Elle te rembourse une partie de tes frais médicaux (médicaments, consultations, hospitalisations).

Elle s'occupe également de ta **protection sociale**. Elle peut te verser des indemnités journalières ou des allocations en cas d'arrêt maladie, de [maternité/paternité](#), etc. Par contre, elle ne te couvre pas en cas d'incapacité de travail ou de perte de revenus.



Tu peux accéder à ton compte CPAM sur le site ameli.fr.

CPF

Compte Personnel de Formation

Il s'agit d'un [compte individuel de formation](#) que tu alimentes tout au long de ta vie professionnelle. Il permet de **financer des formations** qualifiantes ou certifiantes. Tu peux recevoir jusqu'à **500 € par an**, dans la limite d'un **plafond de 5 000 €**.



Ne confonds pas le Compte Personnel de Formation et la Contribution à la Formation Professionnelle. Ce sont 2 fonds de formation différents.

CRDS

Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

La CRDS est un **prélèvement social** qui sert à faire **baissier le niveau d'endettement** de la Sécurité sociale.

Une partie des cotisations sociales que tu verses à l'URSSAF est pour la CRDS.

CSG

Contribution Sociale Généralisée

La CSG est un **prélèvement social** qui sert à financer la **protection sociale**.
Comme la CRDS, tu la paies à l'URSSAF en même temps que tes cotisations sociales.

Si tu as des revenus fonciers, tu dois aussi payer de la CSG.

CVAE

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La CVAE est une **cotisation due** par les entreprises redevables de la CFE et qui font plus de **500 000 € de chiffre d'affaires** annuel.

En micro-entreprise, tu ne paies donc pas de CVAE.

Par contre, si tu paies la CFE et que tu fais plus de 152 500 € de CA par an, tu dois remplir une **déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés**.

Tu peux trouver le formulaire sur le site des impôts.



La CVAE sera supprimée à partir du 1er janvier 2027.

DEB

Déclaration d'Échanges de Biens



C'est une **déclaration obligatoire** si tu vends des **marchandises** à des **professionnels** dans l'**Union européenne** (hors France). Elle permet d'indiquer le montant de la TVA qui transite entre deux pays et la valeur des marchandises.

Cette déclaration est à faire sur le site des douanes, au plus tard le 10e jour du mois qui suit celui de ton encaissement.

Par exemple, si tu encaisses 200 € le 25 juin, tu dois le déclarer avant le 10 juillet.

DES

Déclaration Européenne de Services

C'est une **déclaration obligatoire** si tu vends des **prestations de services** à des entreprises situées en **Union européenne** (hors France). Elle permet d'indiquer les transactions entre 2 entreprises dans l'UE.

On te demandera le **numéro de TVA intracommunautaire** de ton client ainsi que le **montant** de la facture.

Cette déclaration est à faire sur le site des douanes, au plus tard le 10e jour du mois qui suit celui de ton encaissement.

DIRECCTE

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Les DIRECCTE étaient des **antennes régionales des ministères du Travail et de l'Économie**. Elles accompagnaient les entreprises dans leur développement.



En 2021, les DIRECCTE ont été remplacées par les **DREETS**.

DREETS

Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités

Les DREETS représentent les ministères des Affaires sociales, de l'Économie, des Finances, du Travail et de l'Emploi dans chaque région de France. Elles sont là pour t'accompagner dans la mise en place des directives imposées par le gouvernement.

Tu peux les contacter par exemple si tu as des questions sur la **protection des consommateurs** ou la **régulation de la concurrence**.



Si tu veux faire une déclaration de service à la personne, tu dois te rapprocher de la DREETS.

EI

Entreprise Individuelle

L'entreprise individuelle (EI) est un **statut juridique**, tandis que la micro-entreprise est un régime particulier de l'entreprise individuelle.

En EI, tu as le choix entre le régime réel ou le régime micro-fiscal de la micro-entreprise. En micro-entreprise, tu es une **entreprise individuelle sous le régime micro-entreprise**.



N'oublie pas d'ajouter [la mention « EI » sur tes factures](#), c'est **obligatoire depuis 2022**.

EIRL

Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée

L'EIRL était un **statut juridique** qui permettait à un entrepreneur individuel de séparer son patrimoine personnel de son patrimoine professionnel.

L'EIRL a été supprimée en février 2022.



En micro-entreprise, ton patrimoine personnel est maintenant **automatiquement séparé** de ton patrimoine professionnel.

EURL

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

Une EURL est une **forme de société commerciale**. Elle te permet de te lancer seul-e à ton compte.

Pour ouvrir une EURL, tu dois créer ce qu'on appelle une **personne morale**. Pour cela, tu as beaucoup plus de formalités qu'en micro-entreprise.



Une EURL, c'est la même chose qu'une SARL, mais en solo.



Le FAF est l'**organisme qui finance la formation** des entrepreneurs et des professionnels indépendants.

Selon ta catégorie d'activité, ton FAF est différent :

- **FIF-PL** pour les activités libérales réglementées et non réglementées,
- **FAFCEA** pour les activités artisanales,
- **AGEFICE** pour les activités de vente de marchandises.

→ **Pour en savoir plus :** [Les droits à la formation en micro-entreprise](#)



Ne confonds pas ces fonds de formation avec ton compte CPF.
Ce sont deux comptes différents.

FAFCEA**Fonds d'Assurance Formation des Chefs
d'Entreprises Artisanales**

Le FAFCEA est un organisme qui aide les **professionnels artisans à se former**.

Ils peuvent t'aider à choisir tes formations et t'en financer une partie, voire la totalité (jusqu'à 1 250 € / an).

Tu alimentes ton FAFCEA grâce à un petit pourcentage versé à l'URSSAF.



C'est le Fonds d'Assurance Formation pour les activités artisanales.

FIF-PL**Fonds Interprofessionnel de Formation
des Professionnels Libéraux**

Le FIF-PL est l'organisme qui aide les **professionnels libéraux à se former**.

Il peut te financer jusqu'à 750 € de formation par an.

Attention, il ne prend en charge que les formations liées à ton métier ou qui permettent de développer ton activité (marketing, communication, langue...).

Tu finances ton FIF-PL grâce à un petit **pourcentage versé à l'URSSAF**.



C'est le FAF pour les activités libérales réglementées et non réglementées (avant 2018).

HT

Hors Taxes

Le prix HT, c'est le prix d'un produit ou d'un service **sans la TVA**.

Si tu es en [franchise en base de TVA](#), tu ne factures pas la TVA à tes client-es.

Tous tes prix sont donc HT, et tu dois le mentionner sur tes factures.

Ton CA est, lui aussi, exprimé en HT.

→ Pour en savoir plus : [La TVA en micro-entreprise](#)



Si tu es en franchise de TVA, tu dois ajouter la mention « **TVA non applicable, article 293 B du CGI** » sur toutes tes factures.

IJ

Indemnités Journalières



C'est une **indemnisation financière versée par la Sécurité sociale** en cas d'arrêt maladie, [maternité](#), [paternité](#), etc.

Tu as droit à des indemnités journalières parce que tu verses des cotisations sociales à l'URSSAF. C'est ce qui sert à financer ta protection sociale.

Pour en bénéficier, tu dois faire un minimum de CA en fonction de ton activité.



Quand tu crées ta micro, tu n'es pas couvert-e en cas d'arrêt maladie pendant toute la première année.

IK

Indemnités Kilométriques



C'est une **indemnisation financière pour les frais de déplacement**, de réparation et d'entretien d'un véhicule, le carburant, etc.

En micro, tu ne peux pas déduire tes frais de déplacement, mais tu peux les facturer à ta clientèle et les déclarer à l'URSSAF.



Si tu les factures à ta clientèle, tu peux t'aider du **barème kilométrique de l'État**. Ça te donne un ordre d'idée.



L'INPI est un établissement public qui **délivre les titres de propriété industrielle** protégeant les créations et inventions.

Par exemple, si tu veux déposer un brevet ou protéger ta marque en France ou à l'étranger, tu dois en faire la demande auprès de l'INPI.

La **durée de la protection varie** selon la nature du dépôt.



L'INPI gère également le [guichet unique des entreprises](#), qui te permet de faire toutes tes formalités pour ta micro.



L'INSEE est un organisme chargé de collecter, analyser et diffuser des informations **statistiques sur l'économie, la société et les territoires français**.

Par exemple, elle comptabilise chaque mois le nombre de créations d'entreprises en France, par secteur et région.



Lors de la création de ta micro-entreprise, c'est l'INSEE qui te délivre ton SIREN et ton [code APE](#).

L'IR est un **impôt direct** qui dépend de tes revenus et de la composition de ton foyer. Les revenus de ta micro-entreprise sont imposables à l'IR.

Sur ton [avis d'impôt](#), tu dois **déclarer ton CA encaissé**. Comme tu ne peux pas déduire de frais professionnels, les impôts appliquent un [abattement forfaitaire](#) sur ce CA.

→ **Pour en savoir plus :** [Déclaration de revenus en micro : comment s'y préparer ?](#)



Tu remplis ta déclaration **entre avril et juin** en indiquant ton CA encaissé l'année précédente.



L'IS est un impôt prélevé sur les **bénéfices d'une société** (EURL ou SASU par exemple). Cet impôt ne concerne pas les micro-entreprises.

Tes impôts à toi sont calculés selon le **barème progressif** de l'impôt sur le revenu.

KBIS

Kbis (Non, ça ne change pas !)

L'extrait Kbis est un **document** qui atteste de l'**existence juridique et de la légalité d'une société commerciale**. En réalité, en micro-entreprise, tu as un **extrait K**.

Le Kbis, c'est uniquement pour les sociétés.

On peut te le demander pour ouvrir un [compte bancaire](#) professionnel ou si tu veux bénéficier de réductions auprès de grossistes.

→ Pour en savoir plus : [L'extrait Kbis en micro-entreprise](#)



Tu n'as pas de Kbis si tu exerces une **activité libérale BNC** ou purement **artisanale**.

NACE

Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne

La NACE est une **nomenclature européenne** qui permet de classer les entreprises selon leur activité. Ton [code APE](#) est constitué des 4 chiffres de la NACE auxquels on ajoute une lettre propre à la nomenclature française.

C'est une **donnée statistique** pour suivre la création d'entreprises au niveau européen.

NAF

Nomenclature des Activités Françaises

Le NAF est un **code attribué par l'INSEE** pour identifier ta branche d'activité principale. Il est composé de **4 chiffres et d'une lettre**. Il permet de classer les entreprises par activité et de faire des statistiques sur l'économie française.

→ Pour faire la différence : [Code APE et code NAF](#)



Le code APE est une version personnalisée du code NAF, mais c'est sensiblement la même chose.

NIC

Numéro Interne de Classement

Le NIC correspond aux **5 derniers chiffres de ton SIRET**. Il est attribué par l'INSEE et permet de localiser ton entreprise. Ton NIC change donc si tu [modifies l'adresse de ta micro-entreprise](#). Ton SIRET change alors aussi.



SIREN + NIC = SIRET

OPCO

Opérateurs de Compétences

Les OPCO sont des organismes qui :

- financent les **formations professionnelles**,
- aident les entreprises à définir et à mettre en place leur stratégie de formation,
- fournissent des **conseils** sur les dispositifs de formation et les aides financières disponibles.

Ton OPCO dépend de ton secteur d'activité, et donc de ton code NAF.

PER

Plan d'Épargne Retraite

Le PER est un produit d'investissement qui te permet d'**épargner pour ta retraite**. Les fonds que tu verses dessus sont bloqués jusqu'à ton départ à la retraite (sauf cas de déblocage anticipé).



→ Pour en savoir plus : [Pourquoi ouvrir un PER en micro-entreprise ?](#)



Tu peux **déduire une partie** des versements que tu fais chaque année du montant de tes impôts.

PUMA

Protection Universelle Maladie

La PUMA garantit la prise en charge de ses frais de santé à toute personne qui travaille ou réside en France. Elle te permet de bénéficier d'une **couverture sociale** même si tu ne relèves d'aucun régime obligatoire.

La PUMA est gérée par la CPAM dont tu dépends.

RC Pro

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

La RC Pro est une assurance professionnelle dédiée aux entreprises.



Elle couvre **3 types de dommages** :

- dommages **corporels** (si tu blesses quelqu'un),
- dommages **matériels** (si tu casses ou endommages le matériel de quelqu'un),
- dommages **immatériels** (en cas de perte financière, de dégâts psychologiques).

→ Pour en savoir plus : [L'assurance Responsabilité Civile Professionnelle \(RC Pro\)](#)



Elle est **obligatoire** pour certaines **professions réglementées** (par exemple, le bâtiment) et fortement recommandée pour les autres.

RCS

Registre du Commerce et des Sociétés

Le RCS est un **annuaire** qui liste toutes les entreprises exerçant une **activité commerciale** en France. Toute personne physique (micro-entreprise) ou morale (société) qui exerce une activité commerciale doit s'inscrire au RCS.

→ **Pour en savoir plus :** [Tout savoir sur le Registre du Commerce et des Sociétés \(RCS\).](#)



Une fois ton entreprise immatriculée au RCS, tu recevras ton [extrait Kbis](#), document officiel qui prouve l'immatriculation de ton entreprise.

RFR

Revenu Fiscal de Référence



Le RFR est calculé à partir des **revenus nets imposables de ton foyer**. Il permet de déterminer si tu peux bénéficier de certaines aides sociales, comme les bourses par exemple. En micro-entreprise, le RFR est utilisé pour savoir si tu peux bénéficier du [versement libératoire](#).



Tu peux trouver ton RFR sur la première page de ton **avis d'imposition**.

RGPD

Règlement Général de Protection des Données

Le RGPD est un règlement de l'Union européenne. Il fixe le cadre juridique concernant la **protection des données à caractère personnel**.

Par exemple, si tu as un fichier client :

- tu dois obtenir leur accord pour collecter leurs données (nom, prénom, mail, etc.),
- ces personnes peuvent te demander de supprimer les informations les concernant.



RM

Répertoire des Métiers

Le Répertoire des Métiers (RM) était un **annuaire** qui listait toutes les entreprises exerçant une **activité artisanale** en France.

Il était tenu par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA). Il a été remplacé par le [Registre National des Entreprises](#).

RNE

Registre National des Entreprises

Le RNE est un immense **annuaire** qui liste toutes les entreprises françaises, **quelle que soit leur activité**. Il a été créé en 2023 et est tenu par l'INSEE. Pour prouver l'existence de ta micro-entreprise, tu peux fournir un extrait d'immatriculation au RNE.

→ Pour en savoir plus : [Tout savoir sur le Registre National des Entreprises \(RNE\)](#).

RSA

Revenu de Solidarité Active



Le RSA une **prestation sociale** permettant aux personnes sans ressources de toucher un **revenu minimum** versé par la CAF.

Tu peux, sous conditions, cumuler une partie de ton RSA avec les revenus de ta micro-entreprise. Pour cela, tu dois [faire une actualisation trimestrielle](#) sur le site de la CAF.

RSAC

Registre Spécial des Agents Commerciaux

Le RSAC est un **répertoire** qui liste l'ensemble des **agents commerciaux** de France. L'immatriculation au RSAC est payante (un peu plus de 23 €).



Les agents commerciaux sont également immatriculés au [Registre National des Entreprises \(RNE\)](#).

SARL

Société À Responsabilité Limitée

Une SARL est une **société** constituée de **2 associés minimum et de 100 maximum**.

Si tu souhaites t'associer, tu peux donc fermer ta micro-entreprise et créer une SARL.

Une SARL à associé unique s'appelle une EURL.



Les associés ne sont responsables des dettes de l'entreprise qu'à hauteur de ce qu'ils ont investi au capital social.

SAS

Société par Actions Simplifiée



Une SAS est une forme de société constituée de **2 associés minimum**. Il n'y a **pas de limite** maximum.

Si tu souhaites t'associer, tu peux fermer ta micro-entreprise pour créer une SAS.



La SAS est une forme de société assez souple. Les associés sont libres d'en déterminer les modalités de fonctionnement.

SASU

Société par Action Simplifiée Unipersonnelle

C'est la même chose qu'une SAS, mais avec **un seul associé**.

Si tu veux quitter la micro-entreprise, pour ne plus avoir de plafonds de CA par exemple, alors tu peux créer une SASU.



En SASU, tu peux avoir le statut d'**assimilé-salarié**. Tu cotises plus, mais tu as une **meilleure couverture sociale**.

SIE

Service des Impôts des Entreprises

Le SIE est un service de la Direction générale des Finances publiques en France. Il gère les **impôts professionnels** comme la [TVA](#), la [CFE](#) ou l'impôt sur les sociétés.



C'est pour ça que tu dois **créer ton espace professionnel** sur le site des impôts.

SIREN

Système d'Identification du Répertoire des Entreprises

Le SIREN est un numéro composé des **9 premiers chiffres du SIRET**. Il représente l'identité de l'entreprise au niveau juridique et au niveau national.

Il est attribué par l'**INSEE** lors de ton immatriculation au [Registre National des Entreprises](#).

→ Pour faire la différence : [SIREN et SIRET](#)



Tu ne peux avoir qu'**un seul numéro SIREN**.

SIRET

Système d'Identification du Répertoire des Établissements

Le SIRET est un numéro composé de **14 chiffres (SIREN + NIC)**. Il est délivré par l'INSEE lors de la création d'une entreprise et permet d'identifier un établissement.

→ Pour faire la différence : [SIREN et SIRET](#)



Tu peux avoir 2 SIRET pour 1 SIREN si tu as deux établissements.

SPI

Stage Préalable à l'Installation

Le SPI est une **formation aux bases de la gestion d'entreprise** (comptabilité, fiscalité, gestion commerciale, etc.). Ce stage dure environ 30 heures.

Autrefois obligatoire pour les activités dépendant de la CMA, le SPI est devenu facultatif en 2019.

SSI

Sécurité Sociale des Indépendants

La SSI est l'organisme qui gère la **protection sociale** des indépendant·es au sein du régime général. Elle a remplacé le Régime Social des Indépendants (RSI) en 2018.

Depuis la création de la SSI, la CPAM est ton unique interlocuteur pour ta couverture santé.

TFCC

Taxe pour Frais de Chambre Consulaire

Cette taxe **te concerne si** :

- ton chiffre d'affaires est supérieur à 5 000 €
- ET que tu dépends de la **CCI** ou de la **CMA**.

Tu la paies à l'URSSAF en même temps que tes cotisations sociales :

- **activité commerciale** : 0,015 % du chiffre d'affaires,
- **activité artisanale** : 0,007 % du chiffre d'affaires,
- **double immatriculation** (CCI + CMA) : 0,022 % du chiffre d'affaires.



TNS Travailleurs Non Salariés

C'est le **statut social** de certains travailleurs indépendants. En micro-entreprise, tu as le statut de TNS.

Un TNS dépend de la SSI pour sa protection sociale. Ses cotisations sont différentes de celles des salariés. Il ne cotise pas pour le chômage.



Il existe un autre statut social pour les travailleurs indépendants : celui des **assimilés-salariés**.

TTC Toutes Taxes Comprises

Le prix TTC, c'est le tarif Hors Taxes (HT) auquel on ajoute la TVA. Si tu es redevable de cette taxe, tu factures donc en TTC.

Sur tes factures, tu dois alors mentionner :

- le prix HT,
- ton taux de TVA,
- le montant de TVA,
- le prix TTC.

TVA

La TVA est un **impôt indirect** ajouté à tes prix hors taxes. Elle est collectée par les entreprises pour l'État. Elle sert à financer les services publics et la protection sociale.

Si tu factures la TVA à ta clientèle, tu ne la gardes pas pour toi.

Tu dois la **déclarer puis la reverser à l'État**.



→ Pour en savoir plus : [La TVA en micro-entreprise](#)



Prix HT + TVA = prix TTC

L'URSSAF est un organisme privé qui **collecte les cotisations sociales** et les **redistribue aux différents organismes** (retraite, maladie, etc.).

En micro-entreprise, c'est à l'URSSAF que tu [déclares ton chiffre d'affaires](#) et que tu paies tes cotisations sociales.

Tu peux les contacter :

- si tu as des questions sur la micro-entreprise ou tes cotisations sociales,
- pour faire ta [demande d'ACRE](#),
- pour demander ou supprimer le [versement libératoire](#).

VFL**Versement Forfaitaire Libératoire**

Le VFL est une option qui permet de **payer ton impôt** sur les revenus directement à l'**URSSAF** via un **pourcentage fixe de ton CA**.

Selon ton activité, le taux de VFL est compris **entre 1 et 2,2 %**.

Si tu n'es pas imposable, le VFL n'est pas intéressant pour toi.

Catégorie d'activité	Taux
Achat vente de marchandises	1 %
Prestation de services BIC	1,7 %
Prestation de services BNC	2,2 %

→ Pour en savoir plus : [Le versement libératoire en micro-entreprise](#)

VL**Versement Libératoire**

C'est la **même chose que le Versement Forfaitaire Libératoire (VFL)**.

On parle également de **prélèvement** forfaitaire libératoire.



Chaque année, vérifie ton **revenu fiscal de référence** sur ton avis d'impôt pour voir si tu peux continuer à bénéficier du VL.

Contacts utiles



URSSAF

- ① Pour déclarer ton chiffre d'affaires
- 📞 www.autoentrepreneur.urssaf.fr 📞 3698



France Travail (Pôle Emploi)

- ① Pour recevoir le chômage
- 📞 www.francetravail.fr 📞 3949



impots.gouv.fr

Impôts

- ① Pour payer tes impôts
- 📞 www.impots.gouv.fr 📞 0 809 401 401



Assurance Retraite

- ① Pour surveiller ta retraite
- 📞 www.lassuranceretraite.fr 📞 3960



INPI

- ① Pour faire tes démarches d'entreprise
- 📞 www.procedures.inpi.fr 📞 01 56 65 89 98



CAF

- ① Pour les aides sociales (RSA, prime activité, AAH...)
- 📞 www.caf.fr 📞 3230



Assurance Maladie

- ① Pour ta protection sociale (maladie, maternité...)
- 📞 www.ameli.fr 📞 3646

Ressources



[NEWSLETTER](#)

Pour ne manquer aucune actu.



[ACADÉMIE](#)

Pour te former sur la micro.



[CONSULTATIONS](#)

Des rendez-vous conseils.



[BONS PLANS](#)

Banques, assurances etc..



[CHATBOTS](#)

pour t'aider dans tes démarches



[PODCAST](#)

Format court audio sur la micro.



[GUIDES PDF](#)

pour t'aider dans tes démarches



[LA CHAÎNE YOUTUBE](#)

Format court audio sur la micro.

Merci !

Pour retrouver toutes
les infos sur la micro



lamicrobyflo.fr

